

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180515-D2018-29-DE
Date de télétransmission : 18/05/2018
Date de réception préfecture : 18/05/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-29 en date du 15/05/2018 portant sur le tarif des nouvelles activités périscolaires :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 15 Mai 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 07 Mai 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Roger DESROCHE, Andrée HARGE, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Pascal BABAUDOU, Christelle LATOUR, Christine CASTANET.

Représentés : MM. Thierry BERGER donne procuration à Alain FAUCHER ; Thierry ARMAND donne procuration à Andrée HARGE.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	9	2	9	11	11	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant que les activités périscolaires du vendredi sont organisées avec une répartition de l'année en deux semestres,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} Septembre 2018 le tarif des nouvelles activités périscolaires sera de 32,40 euros par semestre et par enfant.

PRECISE que la facturation sera effectuée au début de chaque semestre.

A La Geneytouse, le 17 mai 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 17 mai 2018.